



LE LIEN VOUVANTAIS N° 37

Bulletin Municipal
Juillet - Août 2020



L'EDITO DU MAIRE

PAR Jean-Michel CHEVALIER

Chères Vouvantaises, Chers Vouvantais,

Le 15 mars, vous avez élu une nouvelle équipe municipale. Je veux sincèrement vous adresser mes remerciements pour la confiance accordée le 15 mars à la liste que je conduisais intitulée « Ensemble pour ST Julien ». Ce soutien est pour nous à la fois une force et une responsabilité. Suite au premier tour de scrutin de ces municipales, dès le 17 mars, nous sommes entrés en confinement, ce qui nous a conduits à une situation perturbée dans tous les domaines. Pour ce qui nous concerne, ce fut l'annulation de la mise en place du conseil prévue le 20 mars et reportée à une date ultérieure

Un peu plus de deux mois se sont écoulés entre le scrutin du 15 mars et le conseil d'investiture du 25 mai dernier,

Élu Maire lors de la séance d'installation ce 25 Mai, c'est pour moi un honneur de pouvoir administrer notre beau village, accompagné d'une équipe motivée, compétente et enthousiaste.

Nous continuerons le programme de rénovation de nos bâtiments communaux ainsi que l'entretien et la mise en sécurité des routes et nous allons dès que possible travailler sur la création d'une cantine pour toutes les classes des écoles de St Julien de Vouvantes.

Je tiens à remercier les employés municipaux qui durant le confinement ont, pour la partie administrative assuré un accueil téléphonique, maintenant le lien avec les administrés mais aussi géré avec les élus les mesures sanitaires en liaison avec notre administration de tutelle, notamment la veille sanitaire de la préfecture.

Cette triste période nous a cependant fait prendre conscience du dévouement de nos professionnels de santé et de toutes les personnes qui ont œuvré pour nous protéger, de toutes celles et ceux qui ont travaillé, en ces jours difficiles, pour que nous puissions continuer à avoir un « semblant de vie normale ».

Jamais nous ne pourrons assez leur dire combien nous leur sommes reconnaissants.

Alors gardons espoir, et rappelons-nous que nous sortirons grands de ces jours sombres.

Enfin, j'aimerais remercier très chaleureusement Mr Serge HEAS pour toutes ces années passées au service de notre commune, et d'avoir assuré avec brio la transition pendant la crise sanitaire que nous venons de vivre.

Je vous souhaite une agréable lecture

Jean-Michel CHEVALIER
Maire de St Julien de Vouvantes



La Nouvelle Equipe Municipale

Présentation de la nouvelle équipe municipale ainsi que les différentes commissions

N° de page 2

Compte Rendu Conseil Municipal du 8 Juin 2020

N° de page 3

Journée Citoyenne Informations Diverses et Pratiques

N° de page 4

VIGILANCE

GENDARMERIE

**SUITE A LA RECRUESCENCE DES
CAMBRIOLAGES ET DES ACTES DE
MALVAILLANCE, LA GENDARMERIE
VOUS RECOMMANDE LA PLUS
GRANDE PRUDENCE ET LA PLUS
GRANDE VIGILANCE**

NUMERO D'URGENCE

GENDARMERIE - 17



POMPIERS - 18

URGENCES - 02 40 55 88 01

**CENTRE ANTI-POISON ANGERS
02 40 48 21 21**

**POLE SANTE CHATEAUBRIANT
02 40 55 88 88**

Mairie de St Julien de Vouvantes

48 Rue de la Libération – 44670 St Julien de Vouvantes

Tél : 02 40 55 52 77

<http://www.st-julien-de-vouvantes.fr>



LA NOUVELLE EQUIPE MUNICIPALE



LE TROMBINOSCOPE



Jean-Michel CHEVALIER
Maire



Pauline HALLET
1ère Adjointe



Annie BESSEAU
Conseillère
Déléguée



François-René NAUDIN
2ème Adjoint



Loïc BOURDEL
Conseiller
Délégué



Christian ROUX
3ème Adjoint



Isabelle PASSELANDE
Conseillère
Déléguée



David DELARUE
Conseiller
Municipal



Peggy LAMBERT
Conseillère
Municipale



Florian LECOQ
Conseiller
Municipal



Michèle MOREAU
Conseillère
Municipale



Franck MICHEL
Conseiller
Municipal



Rose-Marie PECOT
Conseillère
Municipale



Fanny TROUILLAUD
Conseillère
Municipale

LES COMMISSIONS MUNICIPALES

COMMISSIONS COMMUNALES	Adjoint	MEMBRES
Président : Jean Michel CHEVALIER – Le maire		
FINANCES PERSONNEL COMMUNAL	Pauline HALLET	FR. NAUDIN – C. ROUX A. BESSEAU – L. BOURDEL I. PASSELANDE – D. DELARUE
ENFANCE JEUNESSE CULTURE	Pauline HALLET	A. BESSEAU RM. PECOT P. LAMBERT F. LECOQ
AINES VOUVANTAIS VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE	Pauline HALLET	A. BESSEAU D. FOURRIER M. MOREAU
VOIRIE SECURITE AGRICULTURE	François-René NAUDIN	L. BOURDEL F. LECOQ P. HALLET
COMMUNICATION SITE INTERNET FETES ET CEREMONIE	François-René NAUDIN	L. BOURDEL F. TROUILLAUD
ENVIRONNEMENT CIMETIERE	François-René NAUDIN	L. BOURDEL M. MOREAU F. TROUILLAUD
BATIMENTS COMMUNAUX TRAVAUX	Christian ROUX	I. PASSELANDE D. FOURRIER F. MICHEL D. DELARUE
URBANISME	Christian ROUX	I. PASSELANDE D. DELARUE
COMMERCE ARTISANAT	Christian ROUX	I. PASSELANDE RM. PECOT
APPEL D'OFFRES (à caractère permanent) (Election par scrutin de liste)	3 membres titulaires : D. DELARUE – FR. NAUDIN – C. ROUX 3 membres suppléants : P. HALLET – L. BOURDEL – RM. PECOT A titre consultatif : le receveur – maîtrise d'œuvre – Direction Générale de la Concurrence, commission et répression des fraudes	
CCAS	M. MOREAU - D. FOURRIER - P. LAMBERT – A. BESSEAU + 4 à 8 représentants d'associations nommés par le Maire	
IMPOTS	Proposition du Conseil municipal : D. DELARUE – C. ROUX – P. HALLET - L. BOURDEL – FR NAUDIN – RM. PECOT (12 titulaires + 12 suppléants après validation par la Direction des Services Fiscaux)	

COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT DERVAL	
COMMISSIONS PERMANENTES	MEMBRES
Conseil Communautaire de la CCC	JM. CHEVALIER Maire P. HALLET 1 ^{ère} adjointe (suppléante)
ENVIRONNEMENT	FR. NAUDIN - 2 ^{ème} adjoint
AGRICULTURE ET FOIRAIL	F. LECOQ
PREVENTION ET GESTION DES DECHETS	P. HALLET 1 ^{ère} adjointe
MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX	JM. CHEVALIER Maire
FINANCES-ECONOMIE-EMPLOI-FORMATION- CHAMBRES CONSULAIRES	D. DELARUE – JM. CHEVALIER
PERSONNEL-ADMINISTRATION GENERALE- MUTUALISATION	JM. CHEVALIER
SOLIDARITE	A. BESSEAU
SANTE	L. BOURDEL
SPORTS ET LOISIRS	
MOBILITE	L. BOURDEL
PETITE ENFANCE ET JEUNESSE	P. HALLET 1 ^{ère} adjointe
EQUILIBRE ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (habitat – urbanisme)	JM. CHEVALIER
TOURISME ET COMMUNICATION	L. BOURDEL
DELEGATIONS INTERCOMMUNALES	
	MEMBRES
Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) du Pays de la Mée	Délégué titulaire: FR. NAUDIN Délégué suppléant : D. DELARUE
Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs - SITC	Délégué titulaire: P. HALLET Délégué suppléant : L. BOURDEL
Syndicat Départemental d'Energie de Loire-Atlantique – SYDELA	Délégués titulaires : JM. CHEVALIER et C. ROUX Délégués suppléants : P. HALLET et A. BESSEAU
Office Intercommunal des Sports - OIS	Délégués titulaires : P. HALLET Et RM. PECOT

AUTRES COMMISSIONS

REVISION DES LISTES ELECTORALES	DELEGUES
Politique	A.BESSEAU + 2 délégués (1 délégué de l'administration et 1 délégué désigné par le tribunal de grande instance)
Chambre d'agriculture	P. HALLET
Chambre de Commerce	C.ROUX
Chambre des Métiers	D.DELARUE
Tribunaux Paritaires des Baux Ruraux	F. LECOQ

ORGANISMES DIVERS	DELEGUES
Centre de Gestion de la Fonction Publique	JM-CHEVALIER Le Maire
Correspondant défense	P.HALLET
ACPM	A.BESSEAU
Conseil d'école	P.HALLET et P.LAMBERT
Conseil d'Administration de la Maison d'Accueil	JM CHEVALIER Le Maire
Maison de la Culture	Renée PUCEL
Protection des Cultures	D.FOURRIER et JM. CHEVALIER
Association de Développement Touristique du Pays de Châteaubriant	Renée PUCEL
Chambre d'Agriculture	F.LECOQ
AMADPA de Moisdon La Rivière	I.PASSELANDE
Service Départemental d'Incendie et de Secours SDIS	FR.NAUDIN

COMPTE-RENDU CONSEIL



INDEMNITES MAIRE - ADJOINTS ET CONSEILLERS DELEGUES

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2123-20-1, L. 2123-23 — L. 2123-24 ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi et notamment suivant l'importance de la Commune, les indemnités de fonction versées au Maire et Adjoint ;

CONSIDERANT la nomination de trois conseillers délégués qu'il convient de tenir compte lors de la répartition des indemnités tout en respectant l'enveloppe budgétaire maximale autorisée par la loi ;

CONSIDERANT que le Maire renonce à percevoir en totalité l'indemnité que la loi autorise

CONSIDERANT que les Adjointes renoncent à percevoir en totalité l'indemnité que la loi autorise

Etant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, **CONSIDERANT** la possibilité de prendre une délibération unique pour la durée du mandat.

Le conseil Municipal décide de répartir, avec effet à la date d'installation du 25 Mai 2020 pour le Maire et Adjointes et à compter du 8 juin 2020 pour les Conseillers Délégués, le montant des indemnités dans la limite des taux maximal de l'indice terminal de la fonction publique fixe par le Code Général des Collectivités Territoriales, de la façon suivante :

- Maire 85 % des 40.30% (Taux maximal), soit 32.24 %
- Adjointes : 83 % des 10.70% (Taux maximal) soit 8.88 %
- Conseiller Délégué : 27% des 10.70 % (Taux maximal) soit 2.88 %



Extrait des comptes-rendus Du conseil municipal Du 8 Juin 2020 (Suite)

NOMINATION CONSEILLERS DELEGUES :

Mr le Maire rappelle au conseil qu'il est possible de nommer des conseillers municipaux délégués (tout en respectant l'enveloppe budgétaire maximale autorisée par la loi) en leur confiant une délégation permettant au maire de se décharger d'une partie de ses tâches. Ces nominations sont faites intuitu personae.

Après discussion il a été décidé que chaque adjoint sera assisté d'un conseiller délégué.

ADJOINTS	CONSEILLERS DELEGUES
Pauline HALLET	Annie BESSEAU
François René NAUDIN	Loïc BOURDEL
Christian ROUX	Isabelle PASSELANDE

COMMISSIONS ET DELEGATIONS COMMUNALES :

Voir page 2 et ci-contre

ECOLE PUBLIQUE DES ROCHETTES Travaux Classe centrale

Le conseil municipal prend connaissance des devis peinture des entreprises LETANG Samuel (Villepot) et de SITRHA (Châteaubriant) reçues en mairie pour la réfection totale de la nouvelle classe de l'école publique. Après discussion le conseil municipal retiens le devis de l'entreprise LETANG pour un montant de 4616.77 € TTC. Montant prévu au BP 2020: article 2313-operation 271.

Mr le maire rappelle que l'entreprise ROINSARD avait été retenue pour les travaux de remise en conformité de cette classe pour un montant TTC de 2 615.04€ (dem du 17 février 2020). Somme qui sera également prélevée à l'article-2313-operation-271.

Quelques précisions restent encore à être finalisées (emplacement des prises, hauteur de 1.20 m. minimum à respecter...).

Ces travaux seront réalisés cet été pendant la fermeture de l'école pour ainsi permettre une rentrée scolaire dans de bonnes conditions

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1 - VOLANTS VOUVANTAIS : une reprise du badminton au sein de la salle des sports a été formulée au secrétariat par l'association Les volants Vouvantaïs. Les équipements sportifs couverts peuvent rouvrir à partir du 2 juin en zone verte, et à partir du 22 juin en zone orange. Aussi les gymnases, les salles de sports et les piscines pourront rouvrir leurs portes au public selon un calendrier propre à chaque collectivité en fonction du délai nécessaire à la remise en service des équipements concernés après plus de deux mois de fermeture. De plus, leur réouverture devra se conformer aux protocoles sanitaires élaborés par le ministère des sports. Compte tenu de ces

éléments, la collectivité ne peut pas répondre à ce jour favorablement à cette demande (manque de personnel) en espérant que ces contraintes vont être plus souples à partir du 22 juin.

2 - RELAIS ACCUEIL PROXIMITE : la commune ne peut pas pour les mêmes raisons évoquées ci-dessus mettre à la disposition du RAP une salle communale gracieusement pour les activités de loisirs si les contraintes actuelles restent en vigueur après le 22 juin.

3 - REPAS DES AINES : Mr le maire fait part au conseil municipal que le repas des aînés offerts par Is CCAS aura lieu le dimanche 11 octobre dans la salle culturelle. Une animation est déjà programmée, Une réflexion sur l'organisation de cette journée est nécessaire compte tenu de la fermeture du restaurant « La Tranche de l'Art » qui préparait initialement cette manifestation (repas à voir ainsi que le service). Problématique qui va être étudiée par la commission « Aînés Vouvantaïs ».

INFOS PRATIQUES

TRANSPORTS SCOLAIRES

Les inscriptions sont ouvertes sur le site [aleop.fr](https://aleop.paysdelaloire.fr)

<https://aleop.paysdelaloire.fr/inscription-aux-transport-scolaires>

La date limite est fixée au **31 juillet 2020**.

Au-delà, l'inscription sera possible mais une majoration de 20 € par enfant sera appliquée.

BONS SCOLAIRES

Le montant de l'indemnité scolaire réservé aux enfants de la commune scolarisés hors commune de la 6^{ème} et ayant au maximum 16 ans dans l'année a été fixé à 30 € par délibération du 6 juillet 2019.

Les bons sont utilisés dans les commerces de Châteaubriant « Leclerc, Hyper U, Intermarché, BLS impression et Bureau Vallée » et délivrés aux familles sur présentation du Livret de famille et justificatif de domicile **à partir du Lundi 3 aout 2020**.

Un certificat de scolarité sera ensuite déposé en mairie.

BIBLIOTHEQUE

Les différents établissements reprennent leur rythme habituel en proposant notamment des jours et horaires d'ouverture adaptés pendant ces deux mois de congés estivaux.

St-Julien-de-Vouvantes (Fermé jusqu'au 10 juillet)

- Samedi : 10h30-12h

Petit-Auverné (Ouvert tout l'été)

- Vendredi : 16h30-18h
- Samedi : 10h30-12h (1er et 3e samedi du mois)

REPAS DES AINES

Cette année, en l'absence de restaurateur dans la commune, le repas des aînés organisé par la Municipalité aura lieu à :

AUBERGE LES 3 CHENES
Les 3 Chênes 44110 – ERBRAY

Le Dimanche 11 Octobre 2020 à 12 h 30

PLAN CANICULE



SOYEZ VIGILANT

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !



JOURNEE CITOYENNE



JOURNEE CITOYENNE

19 SEPTEMBRE 2020

COUPON DE PARTICIPATION

PARTICIPATION JOURNEE CITOYENNE

NOM : _____

PRENOM : _____

N° DE TELEPHONE : _____

JE DESIRE PARTICIPER A LA JOURNEE CITOYENNE POUR :

<input type="checkbox"/>	NETTOYAGE
<input type="checkbox"/>	DESHERBAGE

<input type="checkbox"/>	PEINTURE
<input type="checkbox"/>	MACONNERIE

(Cocher la case pour le travail que vous souhaitez effectuer)

Bon de participation à déposer **avant le 14 Septembre** soit :

1 – A la Mairie

2 – Le Fournil Vouvantais (Boulangerie-Pâtisserie)

3 - Le Barbylone (Café – Tabac - Presse)